

Demande de versement de la rente-pont AVS ou modification d'une rente-pont AVS en cours

Modification
Ne remplir que la donnée à modifier

INSTITUTION

Nom

EN FAVEUR DE

Nom

Prénom

Date de naissance

Matricule employeur

Numéro AVS

DEMANDE DE VERSEMENT DE LA RENTE-PONT AVS ¹

Bénéficiera d'une rente-pont AVS d'un montant brut mensuel de CHF

Du

Au

Le montant mensuel de l'avance de cotisations AVS à déduire du montant brut est de CHF

Le montant de la rente-pont AVS ci-dessus est
calculé sur la base de la rente maximale AVS de l'année :

ADAPTATION DE LA RENTE-PONT AVS SELON LA LRP ²

Adaptation future de cette rente-pont AVS selon la Loi sur la rente-pont AVS (LRP) :

OUI, adaptation à la rente de vieillesse maximale AVS selon l'article 9 alinéa 2 LRP

NON, pas d'adaptation à la rente de vieillesse maximale AVS selon l'article 20 alinéa 6 LRP

Dans l'affirmative, le montant de cette rente-pont AVS sera automatiquement adapté par la CPEG à la rente de vieillesse maximale AVS (en principe tous les 2 ans).

ADAPTATION DE LA RENTE-PONT AVS SELON UN MECANISME DIFFERENT DE CELUI PREVU DANS LA LRP ³

Bénéficiera d'une rente-pont AVS d'un montant mensuel de CHF

Du

Au

Les modalités de gestion de cette rente-pont AVS s'effectuent conformément à la Directive de la CPEG sur la gestion de la rente-pont AVS.

Le présent formulaire fait office de procuration dans le cadre de la récupération des éventuelles rentes versées indûment.

Lieu et date

Timbre de l'employeur

Signature de
l'employeur _____

Ce formulaire peut être envoyé par courrier postal ou transmis par la plateforme d'échanges externes sécurisée.

¹ Articles 4 et 5 alinéa 2 Directive de la CPEG sur la gestion de la rente-pont AVS.

² Article 8 Directive de la CPEG sur la gestion de la rente-pont AVS.

³ Article 8 Directive de la CPEG sur la gestion de la rente-pont AVS.